



DECLARATION CFDT AU CSE EXTRAORDINAIRE DU 18/03/2020

Nous traversons une crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle dont à ce jour nous ne sommes pas en mesure de mesurer les conséquences réelles tant d'un point de vue humain que d'un point de vue économique.

Face aux incertitudes qui pèsent quant aux répercussions de la pandémie sur la santé des français il est de la responsabilité de chacun de tout mettre en œuvre pour freiner la propagation du virus covid-19.

Alors que plusieurs acteurs du secteur bancaire et de l'assurance ont pris la décision de fermer leurs agences au public privilégiant ainsi le traitement des services à distance (toutes les agences du Crédit Mutuel de Bretagne étaient fermées dès hier matin, toutes les agences Mutuelle de Poitiers Assurances étaient fermées etc...) nous déplorons que la CEBPL à ce jour ne s'inscrive toujours pas dans cette même démarche.

Malheureusement nous avons même à constater par endroit et dans cette période troublée des discours visant à prioriser le développement commercial de notre fonds de commerce et ce au détriment de la sécurité des salariés.

Force est de constater que les mesures prises par la Direction sont insuffisantes eu égard à l'évolution rapide de la pandémie. Hier, en Italie il a été annoncé 345 décès en 24h. Tous les scientifiques s'accordent à dire que la rapidité de la transmission du virus est exponentielle. En France, le Président de la République dans sa dernière allocution parle de « guerre sanitaire ».

L'évolution rapide de la pandémie impose à l'entreprise de prendre, dès maintenant, conscience que le risque zéro n'existe pas. Aussi les élus CFDT demandent qu'à l'issue de ce CSE extraordinaire la Direction prenne les décisions suivantes :

- fermer toutes les agences au public ;
- maintenir les prestations de services et de conseils au client uniquement par l'utilisation des canaux à distance ;
- Interdire tout rendez-vous physique ;
- pour les fonctions support : faire respecter impérativement les distances physiques de sécurité et tout mettre en œuvre pour optimiser une organisation de travail visant à limiter au maximum le nombre de salariés dans un même espace.

Face à cette crise sanitaire les élus CFDT en appellent à la responsabilité de nos dirigeants qui ne peuvent aujourd'hui ignorer le risque encouru par chacun de ses salariés et de ses clients.

Les élus CFDT du CSE